

A 1

Vous René Du Louet par la grace de Dieu. E du
 S. Siege Evêque et Comte, de Cornouaille, avons après
 que les habitants de Douarnenez avoient interrompu la louable
 coutume qu'ils avoient ~~de~~ tous les dimanches de venir
 de lire et voir ~~les~~ dans le cimetière ou autres places de ces
 les instructions spirituelles que feu M. Michel le Nobletz
 avoit laissé dans les armoires et peintures spirituelles pour
 exprimer la crainte et amour de Dieu dans l'esprit des
 fidèles, exhortons les mesmes habitants des Douarnenez
 les paroissiens de plouëre, et autres de reprendre leur
 ancienne coutume selon les ordres que feu M. Michel
 le Nobletz nous avoit prescriez et que nous approuvons;
 Et accordez chacun y assise avec plus ferveur, et nous
 Donnons quarante jours d'indulgence à chacun des
 fidèles de l'un et de l'autre Sexe ^{et quante.} toutefois qu'ils seront
 presens à ce S^t exercice avec defence à toutes
 personnes de les troubler sous peine de
 desobeissance. Donne dans nostre Palais Episcopal
 de Lanuron le 23 d'Aoust 1660
 René Du Louet Ev. S. de Cornouaille.